

CROPP INFOS

Editorial.....	Page 1
Informations.....	Pages 2 et 3
Démographie par département.....	Page 4
Mouvements du tableau de l'ordre	
Horaires et organisation	

EDITORIAL PREOCCUPATIONS PRESIDENTIELLES

Comme toute responsabilité, la fonction de Président de Conseil de l'Ordre alterne des périodes de calme relatif (gestion du Conseil régional, examen des dossiers, rapport avec les institutions, examen des contrats, mise en place de la Chambre disciplinaire de première instance en relation avec madame Le Griel, juge au tribunal administratif d'Orléans...) et d'événements préoccupants.

Les élections avec le formalisme qui y est rattaché font partie de ces derniers.

En 2006 les mandats des conseillers ordinaires étaient de six ans. Les conseils étaient renouvelés par tiers tous les deux ans. En juin 2006 nous avons procédé à un tirage au sort parmi les élus pour déterminer les sortants 2008, 2010 et 2012. Des élections ont du reste eu lieu en 2008.

Il n'y en aura pas en 2010 car, à la demande de tous les Ordres, les conseils deviennent, par une modification du Code de la santé publique, renouvelables par moitié tous les trois ans. Cette demande a été faite par souci de stabilité et d'économie.

Voilà donc une première préoccupation reportée à deux ans. Je souhaite sincèrement que ceux qui voulaient se présenter maintiennent leur motivation intacte jusque là.

La deuxième préoccupation, au contraire, se profile à l'horizon : mars 2011 avec les demandes de dérogations pour le maintien de cabinets secondaires. Celles-ci concernent environ trente pour cent d'entre vous. En 2008, ces autorisations vous avaient été délivrées automatiquement afin de ne pas perturber votre exercice en vous laissant trois ans pour vous organiser.

Les demandes de dérogation motivées accompagnées d'un dossier complet (démographie, plan du local, facture de matériel, numéro de SIRET de ce cabinet) seront soumises à l'appréciation de professionnels conscients des difficultés du terrain.

Je vous propose de vous rencontrer au siège du conseil régional. Vous trouverez dans ce bulletin une fiche d'inscription à ces réunions.

Soyez sûrs que vos demandes seront examinées avec bienveillance par des conseillers soucieux d'améliorer et d'asseoir l'image de notre profession dans le monde de la santé, tout en gardant à l'esprit que l'Ordre est le garant de la sécurité des patients.

INFORMATIONS

CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE

Dans quels cas peut-on être traduit devant la Chambre disciplinaire de première instance ?

- Suite à un conflit avec un confrère ou un patient et pour lequel aucune solution n'a été trouvée en commission de conciliation
- Pour le non-respect du code déontologie
- Pour la non-fourniture de documents demandés par le Conseil régional

Les peines encourues vont de l'avertissement à la radiation du tableau de l'Ordre en passant par le blâme, et l'interdiction d'exercer qui peut être temporaire ou définitive, avec ou sans sursis.

LEXIQUE

Certains sigles nous sont très connus (URSSAF, CARPIMKO, CPAM...) d'autres le sont moins. En voici quelques uns (liste non exhaustive)

ANAES : agence national d'accréditation pour la santé

ARS : agence régionale de santé

ARH : agence régionale de l'hospitalisation

ASV : avantage social vieillesse

CNIL : commission nationale de l'informatique et des libertés

DHOS : direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

FFMPS : fédération française des maisons et pôle de santé

GIP-CPS : groupement d'intérêt public-carte de professionnel de santé

GIP-DMP : groupement d'intérêt public-dossier médical personnel

HAS : haute autorité de santé

HCPP : haut conseil des professions paramédicales

HPST : (loi) hôpital-patient-santé-territoire

LMD : licence master doctorat

MSP : maison de santé pluridisciplinaire

ONDAM : objectif national des dépenses de l'assurance maladie

PLFSS : projet de loi de financement de la sécurité sociale

RCP : responsabilité civile professionnelle

RPPS : répertoire partagé des professions de santé

SESAM : système électronique de saisie de l'assurance maladie

DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de faire des économies pour le CROPP et pour la planète (moins de papier), si vous disposez d'une adresse mail, et si vous le souhaitez, dites-nous si nous pouvons vous envoyer les prochains bulletins par courrier électronique.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Pourquoi insistons-nous autant sur la communication de votre attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle ?

D'une part elle est obligatoire par la loi et d'autre part les risques encourus sont très importants :

Civilement, vous êtes responsable des dommages causés à autrui de votre propre chef, par négligence ou par imprudence. A cela s'ajoutent le matériel et le local.

Pénalement vous êtes responsables si vous ne portez pas secours à une personne en danger ou si vous commettez des infractions (secret professionnel, faux en écriture)

Nul n'est infailible et un accident peut arriver dans votre cabinet (ne serait-ce qu'une chute) avec des conséquences pécuniaires qui peuvent, sans assurance, vous endetter à vie.

Tous les ans nous la demandons à 10% parmi les inscrits au cropp centre. Le défaut de réponse envoie directement en Chambre disciplinaire de première instance.

PRESSE ET PUBLICITE

Suite à un article paru dans un journal local au sujet de réflexologie plantaire et dans lequel le journaliste faisait état de la profession de pédicure-podologue, le conseil régional a obtenu un droit de réponse afin de préciser la position de l'Ordre national au sujet de ces pratiques. Celles-ci n'ayant donné lieu à aucune validation scientifique, le Conseil national de l'Ordre précise qu'elles sont pratiquées sous la seule responsabilité du praticien.

PRESENTATION DES CONTRATS

Les contrats (remplacement, collaboration) qui sont soumis à l'approbation du Conseil régional nous arrivent souvent remplis à la main, voire raturés donc difficiles à lire. Les contrats-types et les modèles de contrats sont disponibles au format « word » et dorénavant, tout contrat non-dactylographié sera systématiquement renvoyé pour réécriture sans avoir été examiné.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JANVIER 2010 par Monsieur HUON CHRISTOPHE (trésorier adjoint)

Tout d'abord, je tiens à remercier personnellement toutes celles et ceux qui ont répondu présent à cette première rencontre entre le conseil de l'ordre de la région centre et ses praticiens.

En effet c'est fort de ses 80 participants que cette réunion a pu se dérouler.

La soirée a été présidée par Monsieur Philip MONDON, secondé par tous ses conseillers et suppléants.

Pour l'occasion notre président national Monsieur Bernard BARBOTTIN était invité et a pu témoigner du dynamisme de notre région.

Vos questions ont été nombreuses, révélant souvent une inquiétude quant à l'avenir de notre mode d'exercice. Toutes vos remarques ont été prises avec la plus grande considération par les différents conseillers et Monsieur BARBOTTIN.

Nous espérons avoir répondu à vos attentes et à vos interrogations. Certaines questions, comme l'avenir des cabinets secondaires, ne sont pas encore élucidées pour tous.

Aussi nous espérons nous rapprocher à nouveau de vous très prochainement pour comprendre l'intérêt de chacun et rencontrer celles et ceux qui n'ont pas pu venir à TOURS.

Au cours de cette soirée Didier DUCHER vous a présenté les différents thèmes retenus pour l'EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles). Nous vous remercions pour vos nombreuses candidatures. Les premiers groupes de travail ont d'ores et déjà été reçus au sein du CROPP à ORLEANS. Nous espérons pouvoir organiser les prochaines sessions dès cet automne avec de nouveaux groupes.

Nous sommes conscients que la création de l'ordre génère des contraintes administratives supplémentaires. Cependant celles-ci sont nécessaires et contribueront à la reconnaissance de notre profession notamment par les plus hautes institutions.

Je terminerai en vous souhaitant le meilleur à chacun et en vous rappelant que les conseillers sont à votre écoute lors des permanences tenues au CROPP.

RAPPORT D'ACTIVITE PREMIER SEMESTRE 2010 par Monsieur Loïc GUIOT (vice-président)

Déjà 6 mois d'activité en 2010 et l'Ordre des Pédiatres-Podologues dans son ensemble et la région centre en particulier sont toujours en phase d'organisation.

Outre l'activité ordinaire courante, 3 réunions de conseils, 3 réunions de bureau, permanences, gestion des dossiers et traitement des plaintes, le début de l'année a été chargé.

- **Janvier 2010** : une délégation conduite par le président s'est rendu chez Mme le juge LEGRIEL afin de mettre en place la chambre disciplinaire de première instance.

- **Mars 2010** : participation à la journée des présidents où la politique de l'ordre national est exposée et où les régions peuvent s'exprimer. Cette année il a été débattu de la politique des cabinets secondaires et des EPP, ainsi qu'une réorganisation de la comptabilité.

Après une formation, notre facilitateur Mr Didier DUCHER a commencé avec beaucoup de succès l'EPP sur deux sujets : dossier patient et hygiène des soins au cabinet. Deux groupes de 10 podologues ont participé à ces sessions qui se déroulaient sur 3 dates : 15 mars, 12 avril et 17 mai.

Toujours en mars, notre secrétaire administrative accompagnée de Mr Christophe HUON sont allés au siège de l'ordre régional des médecins afin d'évaluer le travail de la greffière dans la mise en place de la chambre disciplinaire, ils ont ensuite assisté à des audiences publiques.

- **Mai 2010**: le 4 mai, Mme Laëticia ARRAULT-MEUNIER s'est rendue à l'inauguration des locaux de l'ordre des infirmiers.

Le 5 mai, Mr Frédéric MARY comptable à l'Ordre National, est venu dans nos locaux afin de vérifier notre comptabilité.

DEMOGRAPHIE PAR DEPARTEMENT par Monsieur Francis GIRARD (secrétaire général)

Département	Population	Habitants/Pédicure- podologue	Nombre de cabinets principaux
Cher	314.000	7658	41
Eure-et-Loir	417.000	7581	55
Indre	232.000	7733	30
Indre et Loire	571.500	6079	94
Loir et Cher	315.000	6562	48
Loiret	645.000	6861	94

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Nouveaux inscrits dans la région :

BERTEAUD Magali (37)
CARRIERE Dimitri (45)
CECCALDI Edouard (41)

CHAMBON Fanny (45)
JOLY Emilie (37)
LOUREAU Sophie (28)

Ont quitté la région :

DELESALLE Bertrand (45) Ile de France
HUET Sylvie (28) Haute Normandie
LEFEBVRE Coraline (45) Ile de France

LUCAS Victor (36) Bretagne
MEUNIER Amélie (41) Ile de France
QUENTIN Bertrand (45) Limousin

Cessation d'activité :

KIRZIN Michel (28)
MORISSEAU Chantal (45)
TOUCHE Annabel (37)

Le CROPP Centre vous fait part du décès de Madame BERTHE Nathalie qui exerçait dans le département de l'Indre et Loire et présente ses sincères condoléances à toute sa famille.

HORAIRES ET ORGANISATION

Pour vos appels téléphoniques Mademoiselle BERTHOULOUX vous répondra tous les jours de 8h30 à 13h30.

Le bureau se réunira les jeudis 22 juillet, 14 octobre et 25 novembre 2010,

Le conseil, les jeudis 09 septembre et 16 décembre 2010. C'est lors de ces dernières réunions que les difficultés que vous nous soumettez **PAR ECRIT** seront examinées. Une information vous sera communiquée à la suite.

Le CROPP sera fermé du 02 août au 15 août 2010 .

CROPP Centre 23 boulevard Rocheplatte 45000 ORLEANS	Téléphone : 02.38.77.21.55 Télécopie : 02.38.62.72.39
--	--

Directeur de publication : MONDON Philip
Mise en page : BERTHOULOUX Mélanie
ISSN 0753-34